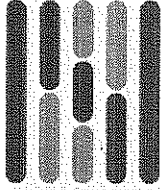


REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT Eure



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2024-15

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PARIS ALSACE CM (NAC)

Date de la séance : 22 janvier 2024
Date de convocation : 16 janvier 2024
Nombre de conseillers en exercice : 24
Membres présents : 19
Nombre de votants : 21

**Adopté à
l'unanimité**

Le vingt-deux janvier deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, Mme Hélène LEROY, M. Francis DAVOUST, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER maire adjoints ; M. Didier ONFRAY, Mme Evelyne DUPONT, M. Jean LEFEBVRE, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absentes ayant donné pouvoir : Mme Claire LAPOIRIE pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Isabelle AMEYE pouvoir à Mme Anita LE MERRER.

Absents excusés : Mme Katiana LEVAVASSEUR, Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY.

Secrétaires de séance : Mme Caroline CHOPIN, Mme Isabel COUDRAY.

Madame le Maire est sollicité par un couple d'adhérents au club Neubourg athlétic club pour la course internationale Paris Alsace Crédit Mutuel de 450 km qui se déroulera à partir du 28 mai 2024.

Le budget du projet s'élève à 4 700 €. Le couple est entraîné par M. Daniel Sibout, entraîneur du club, quatre fois la semaine et participe à plusieurs compétitions tout au long de la saison.

Madame le Maire propose de soutenir ces sportifs de haut niveau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- décide de verser la somme de 400 € au Neubourg Athlétic Club.
- Les crédits sont inscrits au compte 6574.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Fait à LE NEUBOURG, le 22 janvier 2024.

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN



La secrétaire,
Caroline CHOPIN